



**VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-12-886

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**En conséquence,**

**Il est résolu unanimement :**

**QUE** le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2017-12-887

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1705-2017 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 15 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée de la présentation du projet de règlement par la greffière lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,  
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1705-2017 intitulé « règlement établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2018 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-888

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1706-2017 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 15 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée de la présentation du projet de règlement par la greffière lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,  
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1706-2017 intitulé « règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2018 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-889

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1707-2017 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE ET POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 15 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée de la présentation du projet de règlement par la greffière lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,  
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1707-2017 intitulé « règlement établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2018 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-890

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1708-2017 / RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 15 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée de la présentation du projet de règlement par la greffière lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,  
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1708-2017 intitulé « règlement fixant la tarification pour le service de collecte, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2018 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-891

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1709-2017 / RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE DE VALEUR LOCATIVE POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 15 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée de la présentation du projet de règlement par la greffière lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,  
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1709-2017 intitulé « règlement imposant une taxe de valeur locative pour l'année 2018 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-892

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1710-2017 / RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2018 DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE EN TROIS (3) VERSEMENTS**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 15 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée de la présentation du projet de règlement par la greffière lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,  
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1710-2017 intitulé « règlement autorisant le paiement des taxes municipales 2018 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-893

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1711-2017 / RÈGLEMENT ASSUJETTISSANT AU PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX CERTAINS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES EXEMPTS DE TOUTE TAXE FONCIÈRE, MUNICIPALE OU SCOLAIRE, POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 15 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée de la présentation du projet de règlement par la greffière lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,  
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1711-2017 intitulé « règlement assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire, pour l'année 2018 », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-894

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1712-2017 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VIDANGE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION D'EAUX USÉES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES NON RACCORDEES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL AUTORISÉ**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 15 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée de la présentation du projet de règlement par la greffière lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le président d'assemblée, le maire Gaétan Vachon, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**En conséquence :**

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,  
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 1712-2017 intitulé « règlement établissant la tarification pour l'année 2018 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Questions de  
l'auditoire

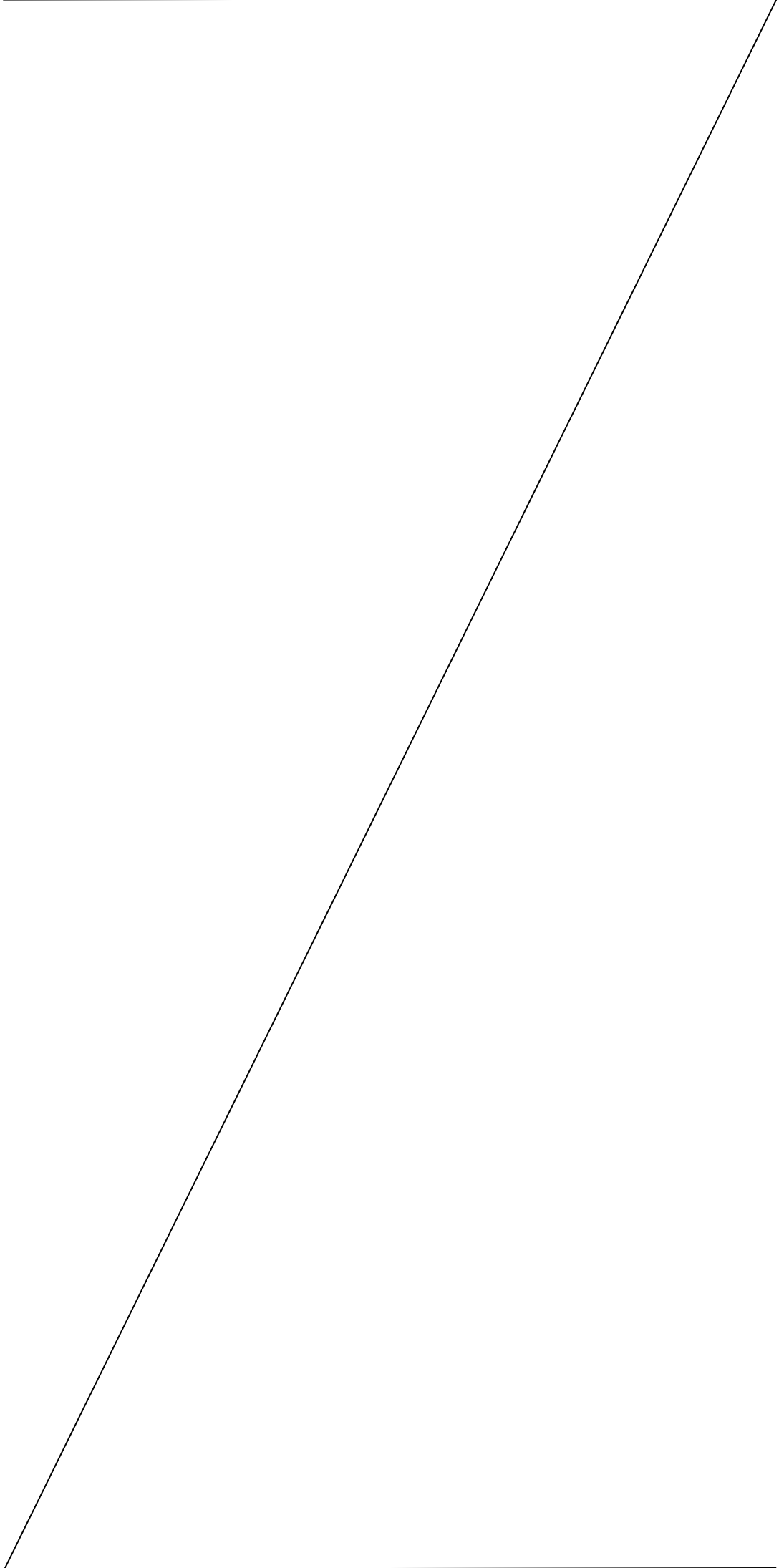
Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Levée de  
l'assemblée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 16 H 03.**

\_\_\_\_\_  
Me Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

\_\_\_\_\_  
Gaétan Vachon,  
Maire.



23082